

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit :

Article premier - Est ratifiée, la convention de garantie conclue le 16 août 2020, entre le Gouvernement de la République tunisienne et le Fonds arabe pour le développement économique et social comme étant le gérant du compte spécial, pour le financement des petites et moyennes entreprises du secteur privé dans les pays arabes, relative au prêt accordé à la Société tunisienne de banque, pour la contribution au financement de petits et moyens projets du secteur privé dans la République tunisienne.

Art. 2 - Le présent décret Présidentiel sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 19 juillet 2021.

*Le Président de la République*

**Kaïs Saïed**

**Par décret Présidentiel n° 2021-68 du 23 juillet 2021.**

Il est mis fin aux fonctions du colonel-major magistrat Taoufik Ayouni procureur général directeur de la justice militaire.

**Décret Présidentiel n° 2021-72 du 27 juillet 2021, portant cessation de fonctions du secrétaire général du Gouvernement.**

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment son article 80,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement.

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit:

Article premier - Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Walid Dhahbi, le secrétaire général du Gouvernement, à compter du 25 juillet 2021.

Art. 2 - Le présent décret Présidentiel sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 27 juillet 2021.

*Le Président de la République*

**Kaïs Saïed**

**Décret Présidentiel n° 2021-73 du 27 juillet 2021, portant cessation de fonctions du directeur du cabinet du Chef du Gouvernement.**

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment son article 80,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement.

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit:

Article premier - Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Moez Lidine Allah Mkaddem, directeur du cabinet du Chef du Gouvernement, à compter du 25 juillet 2021.

Art. 2 - Le présent décret Présidentiel sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 27 juillet 2021.

*Le Président de la République*

**Kaïs Saïed**